



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Envoyé en préfecture le 23/01/2018

Reçu en préfecture le 23/01/2018

Affiché le

ID : 035-213502255-20180123-22018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Janvier 2018

N°2/2018

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Date de la
convocation et
affichage
11/01/2018

Date de Publication
du Compte rendu :
23/01/2018

Date de transmission
en Préfecture :
23/01/2018

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, M. DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig.

Procurations :

Mme BRYON Jocelyne qui donne pouvoir à Mme BONENFANT Nathalie
M. BAUX Mickaël qui donne pouvoir à M. HERVE Sandy

Absents : Mme MARY Cécile

M. DELAROCHEAULION Frédéric a été élu **SECRETARE.**

N°2/2018 : Avis du conseil municipal sur le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la révision du PLU

Urbanisme – documents d'urbanisme (2.1)

Vu les articles L 151-2, L 151-5 et L 153-12 du code de l'urbanisme,
Vu le débat sur le PADD lors de la séance du conseil municipal en date du 12 septembre 2017,
Vu les remarques de la DDTM (direction départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine) reçues par mail en date du 29 septembre 2017,
Considérant qu'il convient d'ajuster un peu le PADD pour tenir compte des remarques de la DDTM,
Considérant que la compétence PLUi est transférée à la communauté de communes Bretagne romantique à compter du 1^{er} janvier 2018,

Mme le Maire propose au conseil municipal d'émettre un **avis sur le projet de PADD.**

Mme le Maire présente le contenu du PADD en reprenant les différents axes.

Mme le Maire ouvre le débat et indique que chaque conseiller peut prendre la parole tout au long de la présentation du document.

Axe 1 : un développement urbain adapté au territoire communal

Axe 2 : Un projet de territoire respectueux des enjeux du développement durable

Axe 3 : Maintenir et développer l'économie locale

Axe 4 : Déplacements, transports et communication numérique

Axe 5 : Valoriser le paysager bâti et naturel

Le conseil municipal, après clôture des débats :

- **EMET** un avis favorable sur le PADD tel que présenté et joint à la présente délibération
- **PREND ACTE** qu'il n'y a pas d'échanges particuliers sur le document présenté
- **TRANSMET** le projet de PADD ainsi que la présente délibération au conseil communautaire pour débat

Pour extrait certifié conforme,
Le 23/01/2018

Le Maire,
Evelyne SIMON-GLORY